

## RENTREE 2026 : DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION dans un collège public du Puy-de-Dôme en classe de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

### INFORMATIONS A LIRE IMPERATIVEMENT

Cet imprimé vous permet de demander un changement d'établissement pour la rentrée scolaire 2026.

Cas n°1 : un déménagement. Vous souhaitez un changement d'établissement car vous changez de lieu de résidence.

Documents à fournir :

- justificatif de domicile de la nouvelle adresse de moins de 3 mois ;
- copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2025-2026.

Dossier à retourner au service de la DDES de la Direction départementale des services de l'Education nationale du Puy-de-Dôme par courriel : [d-des-ia63@ac-clermont.fr](mailto:d-des-ia63@ac-clermont.fr).

**Important** : si vous souhaitez un autre établissement que celui de votre secteur, il s'agit d'une demande de dérogation. Vous devez alors renseigner également le cas n°3 : dérogation.

Cas n°2 : une réintégration dans le collège public de secteur. Vous souhaitez un retour dans le collège public de votre secteur.

Documents à fournir :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2025/2026.

Dossier à retourner au service de la DDES de la Direction départementale des services de l'Education nationale du Puy-de-Dôme par courriel : [d-des-ia63@ac-clermont.fr](mailto:d-des-ia63@ac-clermont.fr).

**Important** : si vous souhaitez un autre établissement que celui de votre secteur, il s'agit d'une demande de dérogation. Vous devez alors renseigner également le cas n°3 : dérogation.

Cas n°3 : une dérogation. Vous souhaitez changer d'établissement pour tout autre motif ou intégrer un parcours scolaire particulier.

Documents à fournir :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- copie des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2025/2026 ;
- justificatifs nécessaires en fonction du motif invoqué (cf. note d'information aux familles).

Dossier à retourner au secrétariat du collège d'origine de votre enfant.

Pour connaître votre collège de secteur, vous pouvez vous rendre sur le site du Conseil départemental du Puy-de-Dôme :

<https://www.puy-de-dome.fr/colleges/sectorisation-puy-de-dome.html>

Les demandes de dérogation seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil.

L'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement à une aide financière pour les transports scolaires.

Les procédures ainsi que les dates à respecter sont précisées dans la note d'information aux familles.

Vous serez avisés par courrier de la décision d'affectation de votre enfant par courrier à compter du 22 juin 2026.

## CADRE A RENSEIGNER

### A – INFORMATIONS GENERALES :

Nom et prénom de l'élève : .....

Né(e) le : ..... Sexe : .....

Nom des représentants légaux : .....

Adresse actuelle : .....

Nouvelle adresse en cas de déménagement : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

Établissement fréquenté en 2025/2026 : .....

Classe fréquentée en 2025/2026 : .....

Langues vivantes étudiées : LV1 ..... LV2 .....

### B – VOTRE DEMANDE CONCERNE : renseigner la ou les partie(s) relative(s) à votre situation

Classe demandée à la rentrée 2026 : .....

Collège demandé à la rentrée 2026 : .....

**CAS N°1** : UN DEMENAGEMENT - date du déménagement : .....

**CAS N°2** : UNE REINTEGRATION DANS LE COLLEGE PUBLIC DE SECTEUR

**CAS N°3** : UNE DEROGATION - cocher la ou les cases correspondant au cas de votre enfant

Elève en situation de handicap

Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité du collège souhaité

Elève susceptible d'être boursier

Elève dont un frère ou une sœur sera toujours scolarisé(e) dans le collège souhaité à la rentrée

2026

Elève dont le domicile est situé en limite de secteur du collège souhaité

Elève demandant à suivre un parcours scolaire particulier (PSP)

○ section sportive scolaire - pôle espoir - sport-études (discipline sportive choisie) :

○ section internationale

○ classe à horaires aménagés de musique (CHAM), de danse (CHAD), de théâtre (CHAT)

○ continuité du parcours linguistique LV2 rare (langue choisie) : .....

Autres

○ internat (prendre rendez-vous avec le chef d'établissement avant le 29 mai 2026)

○ convenance personnelle

### C – DATE ET SIGNATURE DES REPRESENTANTS LEGAUX :

**NOTE D'INFORMATION AUX FAMILLES**  
pour l'entrée en classe de 5ème, 4ème, 3ème  
dans un collège public du Puy-de-Dôme  
Rentrée scolaire 2026

Madame, Monsieur,

Vous pouvez solliciter une affectation dans un établissement du Puy-de-Dôme autre que celui fréquenté par votre enfant durant l'année scolaire 2025/2026 pour diverses raisons :

1. déménagement ;
2. retour dans son collège public de secteur ;
3. retour dans un collège public autre que son collège de secteur par dérogation.

Ces demandes seront satisfaites dans la limite des capacités d'accueil.

### **1. Cas d'un déménagement**

A) Si vous déménagez à l'intérieur du département du Puy-de-Dôme à la rentrée de septembre 2026 et si vous souhaitez une affectation *dans le collège public de secteur*, vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (cadre B – cas n°1 : déménagement) et adresser le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) à la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Puy-de-Dôme - Division départementale de l'élève et de la scolarité (DDES) au plus tard le 29 mai 2026 :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

Si le changement de domicile est signalé après le 29 mai 2026, l'affectation des élèves dans leur collège de secteur s'effectuera à l'issue de la phase générale d'affectation et dans la limite des places disponibles. Il convient donc de signaler au plus tôt tout changement de domicile à la DDES.

B) Si vous déménagez à l'intérieur du département du Puy-de-Dôme à la rentrée de septembre 2026 et si vous souhaitez une affectation *dans le collège public de secteur accompagnée d'une demande de parcours scolaire particulier à l'interne de ce collège* (sections sportives, sections internationales, classes à horaires aménagés, pôle espoir/sport-études), vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (cadre B – cas n°1 : déménagement et cas n°3 : dérogation).

- Le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) doit être adressé à la DDES au plus tard le 13 mai 2026 :
- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
  - ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

C) Si vous déménagez à l'intérieur du département du Puy-de-Dôme à la rentrée de septembre 2026 et si vous souhaitez une affectation *dans un autre collège que le collège public de secteur*, vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (cadre B – cas n°1 : déménagement et cas n°3 : dérogation).

- Le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) doit être adressé à la DDES au plus tard le 13 mai 2026 :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

## **2. Cas d'une demande de réintégration dans son collège public de secteur**

A) Si vous souhaitez une réintégration dans le collège public de secteur à la rentrée de septembre 2026, vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (cadre B – cas n°2 : réintégration dans le collège public de secteur) et adresser le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) à la DDES au plus tard le 29 mai 2026 :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

Si cette demande est signalée après le 29 mai 2026, l'affectation des élèves dans leur collège de secteur s'effectuera à l'issue de la phase générale d'affectation et dans la limite des places disponibles.

B) Si vous souhaitez une réintégration dans le collège public de secteur accompagnée d'une demande de parcours scolaire particulier à l'interne de ce collège (sections sportives, sections internationales, classes à horaires aménagés, pôle espoir/sport-études), vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (cadre B – cas n°2 : réintégration dans le collège public de secteur et cas n°3 : dérogation).

Le dossier complet (cf. pièces à fournir page 3) à la DDES au plus tard le 13 mai 2026 :

- par voie postale : DSDEN 63 - Service DDES - 3 avenue Vercingétorix, 63033 Clermont-Ferrand cedex ;
- ou par courriel : ddes-ia63@ac-clermont.fr.

## **3. Cas d'une demande de dérogation**

Vous devez compléter l'imprimé de demande de changement d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme (cadre B – cas n°3 : dérogation) et le remettre au secrétariat du collège d'origine au plus tard le 11 mai 2026.

Dans l'éventualité où le nombre de places disponibles ne permettrait pas de satisfaire toutes les demandes, celles-ci seront examinées selon les critères définis au plan ministériel (cf. page 3 : liste des pièces justificatives demandées).

Vous serez avisés de l'affectation de votre enfant par courrier à compter du 22 juin 2026.

Pour compléter votre information, divers documents sont à votre disposition sur le site internet de la DSDEN du Puy-de-Dôme :

<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>

**LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES**

<b>CAS DES DEMENAGEMENTS</b>	<b>PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande</b>
A) Demande d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme pour cause de déménagement : <i>collège de secteur</i>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
B) Demande d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme pour cause de déménagement : <i>collège de secteur + demande de PSP</i>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026 Justificatifs supplémentaires en fonction du motif de la demande de dérogation
C) Demande d'affectation dans un collège public du Puy-de-Dôme pour cause de déménagement : <i>collège hors secteur</i>	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026 Justificatifs supplémentaires en fonction du motif de la demande de dérogation
<b>CAS DES DEMANDES DE REINTEGRATION DANS SON COLLEGE PUBLIC DE SECTEUR</b>	<b>PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande</b>
A) Demande de réintégration dans son collège public de secteur du Puy-de-Dôme	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
B) Demande de réintégration dans son collège public de secteur du Puy-de-Dôme + demande de PSP	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026 Justificatifs supplémentaires en fonction du motif de la demande de dérogation
<b>CAS DES DEMANDES DE DEROGATION</b>	<b>PIECE(S) JUSTIFICATIVE(S) à joindre impérativement à cette demande</b>
1) Elève en situation de handicap	Notification de la MDPH adressée sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
2) Elève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement souhaité	Certificat du médecin scolaire ou du médecin de ville adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN
3) Elève susceptible de devenir boursier en collège (motif social) *	Copie du dernier avis d'imposition sur le revenu (année 2025 sur les revenus de l'année 2024)
4) Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement depuis la rentrée 2025	Certificat de scolarité du frère ou de la sœur scolarisé(e) en 2025/2026 dans le collège sollicité (dans une classe autre que la 3 <sup>ème</sup> )
5) Elève dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité	Justificatif de domicile de moins de 3 mois (taxe d'habitation, bail locatif, facture EDF, etc.) au nom de l'un des deux représentants légaux
6) Elève demandant à suivre un parcours scolaire particulier (PSP) :	
6-1 Section sportive scolaire	Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
6-2 Section internationale	Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
6-3 Classe à horaires aménagés (CHAM/CHAD/CHAT)	Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
6-4 Continuité linguistique pour LV2 rare	Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
6-5 Pôle espoir - sport-études	Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
7) Autres motifs :	
7-1 Internat	Lettre de la famille exposant les motifs Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026
7-2 Convenance personnelle	Copie des bulletins scolaires de l'année 2025/2026

\* Une dérogation obtenue au titre du critère « boursier » n'engage en aucun cas le chef d'établissement qui pilote la procédure des bourses en début de chaque année scolaire.

J'attire également votre attention sur le fait que l'octroi d'une dérogation n'ouvre pas droit automatiquement à une aide financière pour les transports scolaires.

## **LISTE DES SECTIONS SPECIFIQUES DANS LES COLLEGES DU PUY-DE-DÔME**

(La liste actualisée est consultable sur le site internet de la DSDEN :  
<https://www.ac-clermont.fr/affectation-au-college-dans-le-puy-de-dome-123274>)

### **1 : SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES**

#### **→ note d'information**

La section sportive scolaire doit permettre la valorisation de l'engagement sportif de l'élève et doit susciter son appétence scolaire dans le développement de compétences d'autonomie et de citoyenneté.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'académie. Le choix des élèves affectés en section sportive se fait en fonction des résultats scolaires et des tests organisés si nécessaire en avril/mai par les enseignants responsables de la section (se renseigner auprès de l'établissement concerné et/ou se référer aux informations sur le site de la DSDEN).

Attention : les résultats aux tests ne seront pas communiqués avant la validation définitive de l'affectation car leur réussite n'entraîne pas obligatoirement l'accord de la dérogation. Cet accord reste soumis aux places disponibles dans l'établissement demandé.

Il convient de rappeler que l'entrée dans cette section implique un investissement réel de la part des candidats.

#### **→ liste des sections sportives scolaires**

VILLE	COLLÈGE	DISCIPLINE	RECRUTEMENT
BEAUMONT	Molière	NATATION DE COURSE MIXTE ET SPORT PARTAGÉ TFV (en attente décision fermeture R2026)	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
BEAUMONT	Molière	BASKETBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
BESSE	Du Pavin	SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE SKI	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
BESSE	Du Pavin	JUDO MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
BESSE	Du Pavin	VTT MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
CEYRAT	Henri Pourrat	FOOTBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
CHATEL-GUYON	Champclaux	HANDBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
CLERMONT-FERRAND	RÉSEAU CLERMONT PLAINE : Albert Camus et Gérard Philippe	FOOTBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
COURNON-D'AUVERGNE	RÉSEAU COURNON : La Ribeyre et Marc Bloch	FOOTBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
COURNON-D'AUVERGNE	RÉSEAU COURNON : La Ribeyre et Marc Bloch	BASKETBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
ISSOIRE	Les Prés	FOOTBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
ISSOIRE	Les Prés	HANDBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
ISSOIRE	De Verrière	RUGBY MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
ISSOIRE	De Verrière	MULTISPORTS	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
LES MARTRES-DE-VEYRE	Jean Rostand	FOOTBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
PONT-DU-CHATEAU	Mortaix	BADMINTON	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
RIOM	Jean Vilar	VOLLEY-BALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
RIOM	Jean Vilar	TENNIS MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
RIOM	Michel de l'Hospital	TIR A L'ARC MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
RIOM	Pierre Mendès-France	ESCALADE MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>

RIOM	Pierre Mendès-France	BADMINTON MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
ROCHEFORT-MONTAGNE	Evolution section en RÉSEAU : Rochefort-Montagne et Pontgibaud	RUGBY MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
THIERS	Antoine Audembron	FOOTBALL MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
THIERS	Antoine Audembron	NATATION SYNCHRONISÉE MIXTE	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>

## 2 : SECTIONS INTERNATIONALES

### → note d'information

Les sections internationales anglophone et chinoise permettent :

- à de jeunes anglophones ou chinois séjournant en France de maîtriser la langue et la culture française ;
- à de jeunes francophones de devenir bilingues et biculturels pour prétendre à une formation supérieure dans un cadre international soit en anglais soit en chinois.

Les élèves de la section internationale anglophone bénéficient de 6 heures d'enseignement en anglais dont 1 heure en histoire-géographie en 5<sup>ème</sup> et en 4<sup>ème</sup> puis 7 heures dont 2 heures en histoire-géographie en 3<sup>ème</sup>.  
Les élèves de la section internationale chinoise bénéficient de 7h30 de chinois dont 1h30 d'enseignement en mathématiques.

Le choix des élèves affectés en section internationale s'effectue par des tests et un entretien au sein de l'établissement où existe cette section. Les élèves retenus passeront le Diplôme National du Brevet option internationale.

L'inscription en section internationale vaut engagement de poursuite du cursus jusqu'en 3<sup>ème</sup>.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'académie.

### → liste des sections internationales

VILLE	COLLEGE	LANGUE	Recrutement
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	Anglais	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	Chinois	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
CLERMONT-FERRAND	La Charme	Anglais	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>

Information pour la section internationale chinoise : accès possible de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> pour les élèves parlant chinois et pour des débutants.

## 3 : CLASSES A HORAIRES AMENAGES

### → note d'information

Les classes à horaires aménagés offrent à des élèves motivés par les activités de musique, de danse ou de théâtre la possibilité de recevoir, en complément de leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans ce domaine accompagnée d'évaluations régulières.

Ces classes doivent apparaître comme des vecteurs pédagogiques originaux portant des préoccupations éducatives au bénéfice de la réussite de tous les élèves de l'établissement, favorisant l'interdisciplinarité. Il s'agit, dans le même temps, de développer la culture et les pratiques artistiques dans l'établissement.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'académie. Il réunira à cet effet une commission qui s'assurera de la motivation et des capacités des candidats. La diversité des parcours individuels antérieurs sera prise en compte :

- élèves issus de CHAM/CHAD/CHAT école ;
- élèves issus d'école de musique, de danse, de théâtre n'ayant pas suivi de cursus CHAM/CHAD/CHAT à l'école ;
- élèves ayant exclusivement profité des enseignements artistiques dans le cadre de la formation générale obligatoire à l'école.

→ liste des classes à horaires aménagés de musique (CHAM)

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
BOURG-LASTIC	Willy Mabrut	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
THIERS	Audembron	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>

NB : modalités pour la CHAM Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand :

Les tests de pratique instrumentale et de formation musicale auront lieu au Conservatoire de Clermont-Ferrand. Le dossier d'inscription aux tests doit être retiré au Conservatoire de Clermont-Ferrand.

En savoir plus : <https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/le-dynamisme-culturel/conservatoire-emmanuel-chabrier/inscription-et-admission>

→ liste des classes à horaires aménagés de danse (CHAD)

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
CLERMONT-FERRAND	Jeanne d'Arc	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>
THIERS	Audembron	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>

NB : joindre éventuellement tout document attestant d'une pratique musicale ou de danse.

Modalités pour la CHAD Jeanne d'Arc Clermont-Ferrand :

Les tests de pratique de danse auront lieu au Conservatoire de Clermont-Ferrand. Le dossier d'inscription aux tests doit être retiré au Conservatoire de Clermont-Ferrand.

En savoir plus : <https://www.clermontmetropole.eu/bouger-se-divertir/le-dynamisme-culturel/conservatoire-emmanuel-chabrier/inscription-et-admission/>

→ liste des classes à horaires aménagés de théâtre (CHAT)

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT
TOUR D'AUVERGNE (LA)	Sancy-Artense	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>

**4: INTERNATS**→ note d'information

L'admission à l'internat n'est soumise à aucun critère particulier. L'objectif est de permettre la poursuite de la scolarité dans un environnement favorable aux études. Le choix éducatif qui conduit un jeune collégien à l'internat doit être entendu comme un choix positif, quelle qu'en soit l'origine : désir de suivre sa scolarité dans des conditions de travail favorables, nécessité de trouver ou de retrouver un cadre de vie serein, difficulté familiale ou sociale rendant souhaitable un éloignement momentané, etc.

L'internat est bien plus qu'une solution d'hébergement. Il s'agit d'assurer la réussite scolaire et éducative pour tous les élèves qui y sont accueillis.

Ce choix doit impliquer le jeune lui-même et sa famille.

La décision d'affectation appartient exclusivement à l'Inspecteur d'académie.

→ *liste des internats*

VILLE	COLLEGE	RECRUTEMENT	MIXITE
BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	Du Pavin	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons - Filles
COURPIERE	Bellime	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons - Filles
OLLIERGUES	Alexandre Varenne	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons - Filles
ROCHEFORT-MONTAGNE	Gordon Bennett	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	François Villon	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons - Filles
SAINT-GERMAIN-L'HERM	Gaspard des Montagnes	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons - Filles
TOUR-D'AUVERGNE (LA)	Sancy-Artense	6 <sup>ème</sup> - 5 <sup>ème</sup> - 4 <sup>ème</sup> - 3 <sup>ème</sup>	Garçons - Filles

NB : Vous devrez prendre rendez-vous avec le chef d'établissement du collège demandé qui vous recevra au plus tard le 29 mai 2026.